



Remodeler  
les institutions pour  
la gestion des  
ressources naturelles

# Table des matières

## Vue d'ensemble

Les institutions guident les actions humaines	3
Définir le cadre	3
Échecs institutionnels actuels	3
Le cadre pour un développement durable	4

## Défis

Remodeler des institutions : une tâche complexe	5
---	---

## Approche

Respecter des principes directeurs	6
Principe de précaution : affronter l'incertitude	6
Des institutions imbriquées : accordées à l'échelle et au niveau	6
Intégration sociale : impliquer les groupes d'acteurs	7

## Mise en œuvre

Vers de nouvelles institutions	8
Apprendre à améliorer et à adapter les institutions	8
Comprendre la situation actuelle	8
Concevoir des institutions	9
Assurer le suivi	10
Le rôle de la coopération au développement	11

## Références

Lectures recommandées	12
-----------------------	----



*Des processus d'apprentissage social sont primordiaux pour le développement d'institutions adaptives. Des acteurs locaux partagent leurs connaissances avec des acteurs extérieurs dans le cadre d'un atelier d'apprentissage pour le développement durable. (Photo : Sarah-Lan Mathez-Stiefel, CDE)*

*InfoResources Focus paraît trois fois par an en anglais, français et espagnol. Il est gratuit et peut être commandé en format pdf ou imprimé à l'adresse ci-contre.*

*InfoResources est un réseau fournissant et diffusant des informations sur les ressources naturelles et la coopération internationale.*

**Equipe de rédaction :**  
Alessandra Giuliani, Ruth Wenger,  
Susanne Wymann von Dach.

*InfoResources Focus No 3/08 a été élaboré par Susanne Wymann von Dach, Dimka Stantchev et Fani Kakridi Enz avec des contributions de Andreas Kläy, Cordula Ott, Stephan Rist (tous CDE), Boniface P. Kiteme (CETRAD) et V. Padmakumar (Délégation Intercooperation Inde). Nous vous fournirons volontiers de plus amples informations par e-mail.*

**Note de rédaction :** La version française a été minimalement raccourcie.

**Traduction au français :**  
Clara Wubbe, Transit TXT

**Mise en page :**  
Ana María Hintermann-Villamil, webhint.ch  
**Impression :** Schlaefli & Maurer AG

**Contact :**  
InfoResources, Länggasse 85,  
3052 Zollikofen, Suisse  
Tél. : +41 31 910 21 91  
Fax : +41 31 910 21 54  
info@inforesources.ch  
www.inforesources.ch

*InfoResources est composé des trois institutions suisses : Intercooperation (IC-HO), Info Service CDE et InfoAgrar/SHL, en collaboration avec leurs partenaires IC Inde / Bangladesh / Mali / Andes, CETRAD (Kenya) et SIMAS (Nicaragua).*

inter  
cooperation

cde centre for  
development and  
environment

Bern University of Applied Sciences  
Swiss College of Agriculture SHL



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Direction du développement  
et de la coopération DDC**



## Les institutions guident les actions humaines

*La population établie dans la plaine alluviale du Rufiji, en Tanzanie, dépend dans une large mesure de poisson, de gibier et d'autres ressources naturelles communautaires. Autrefois, ces ressources étaient gérées collectivement au niveau local. L'appartenance à des groupes de pêcheurs, de chasseurs, d'agriculteurs et de cueilleurs définissait les zones à exploiter et l'accès aux ressources. Des chefs locaux fixaient les règles pour l'exploitation des ressources communes et des chefs religieux coordonnaient et surveillaient l'usage collectif, sanctionnant les comportements fautifs, le cas échéant.*

### Définir le cadre

Les institutions sont d'une importance cruciale pour la gestion des ressources naturelles (GRN). Elles se fondent sur les valeurs, actions et interactions des êtres humains et sont dès lors en constante évolution. Elles peuvent être informelles ou formelles et revêtir des formes diverses, partant des valeurs aux actes législatifs et constitutionnels, en passant par les traditions, les normes, les conventions et des réglementations ; les organisations et leurs règles, les programmes opérationnels et leurs processus sont également considérés comme institutions. Les institutions peuvent inclure des règles en matière de redevabilité, de résolution de conflit et de sanctions. Elles déploient leurs effets moyennant des incitations. Leur objectif est de réduire le caractère arbitraire des actions humaines et d'accroître leur prédictibilité, de prévenir les conflits ou de les mitiger. Alors que les institutions établissent les « règles du jeu », la gouvernance renvoie à leur organisation par la société, ainsi qu'aux processus de répartition du pouvoir et de prise de décision au sein des structures institutionnelles en place.

L'exemple de Tanzanie montre comment les institutions traditionnelles réglaient autrefois l'accès aux ressources naturelles pour assurer les moyens d'existence de la population locale, selon quels critères les responsabilités de la préservation des écosystèmes étaient attribuées et les bénéfices partagés.

### Échecs institutionnels actuels

*L'indépendance et la démocratisation en Tanzanie ont ouvert l'accès aux ressources communautaires dans la plaine alluviale du Rufiji, entraînant la dissolution des institutions traditionnelles. Tous les citoyens tanzaniens peuvent désormais prétendre à l'accès aux ressources naturelles. L'amélioration du réseau routier a rendu les transports plus faciles ; les nouveaux marchés régionaux et globaux connaissent une croissance incontrôlée. Aujourd'hui, la pression sur les ressources naturelles a augmenté de manière dramatique. Les nouvelles institutions étatiques ne parviennent pas à établir un cadre à même d'assurer la gestion durable des ressources naturelles. Les règles et dispositions ne peuvent plus être imposées, faute de moyens financiers et de compétences humaines. En outre, la dynamique complexe de l'écosystème « plaine alluviale » n'a pas été prise en compte dans la conception des institutions. Corollaire : la vulnérabilité de la population de la région du Rufiji a grandement augmenté.*

*Pour une brève analyse historique des changements institutionnels dans la plaine alluviale du Rufiji et leurs effets, voir :*

**Ujamaa Policy and Open Access in Tanzania**  
[www.indiana.edu/~iascp/E-CPR/cpr74.pdf](http://www.indiana.edu/~iascp/E-CPR/cpr74.pdf)

#### **Institutions : une définition**

*« Par institutions, nous entendons les contraintes mises en place par l'homme pour aménager les interactions humaines et le développement des sociétés au fil du temps (North 1990). Les institutions sont faites de contraintes formelles (règles, lois, constitutions), informelles (normes de comportement, conventions et codes de conduite volontaires), et les caractéristiques de leur mise en œuvre ; elles créent ainsi des incitations dans les échanges humains, qu'elles soient d'ordre politique, social ou économique. » (traduit de l'anglais)*

#### **The Problem of Fit between Ecosystems and Institutions**

[www.ecologyandsociety.org/vol12/iss1/art30](http://www.ecologyandsociety.org/vol12/iss1/art30)

*La Direction suisse du développement et de la coopération a publié un guide d'orientation pour la mise en œuvre de la bonne gouvernance dans toutes ses stratégies et activités.*

#### **La gouvernance comme thème transversal**

[www.deza.admin.ch/ressources/resource\\_fr\\_156840.pdf](http://www.deza.admin.ch/ressources/resource_fr_156840.pdf)

*Voir encore :*

**Ujamaa Policy and Open Access in Tanzania**  
[www.indiana.edu/~iascp/E-CPR/cpr74.pdf](http://www.indiana.edu/~iascp/E-CPR/cpr74.pdf)

*Les documents mentionnés dans la marge sont commentés dans la liste de références.*

*L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, l'Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement (IAASTD) 2008 et d'autres rapports internationaux attribuent une grande partie de la dégradation et de la raréfaction des ressources naturelles aux échecs institutionnels et soulignent tous la nécessité d'un changement institutionnel.*

**Évaluation des écosystèmes pour le millénaire**  
[www.millenniumassessment.org/fr/Synthesis.aspx](http://www.millenniumassessment.org/fr/Synthesis.aspx)  
**IAASTD**  
[www.agassessment.org/docs/SR\\_Exec\\_Sum\\_280508\\_French.pdf](http://www.agassessment.org/docs/SR_Exec_Sum_280508_French.pdf)

### **Gestion de la dynamique : un défi de taille**

Des forces dynamiques globales et locales affectent durement les moyens d'existence des populations. La libéralisation, l'interdépendance économique, la démocratisation, le changement climatique, la croissance démographique et la migration induisent un changement rapide dans les modèles de production et de consommation, bouleversent les valeurs socioculturelles et éthiques et modifient les rapports de force. Des intervenants extérieurs – autorités gouvernementales, investisseurs privés, nouveaux arrivants, etc. – deviennent de plus en plus influents. Des normes traditionnelles sont affaiblies, perdant leur légitimité. Des institutions informelles et formelles, élaborées au fil du temps, doivent céder sous les coups de boutoir de rapides changements économiques, politiques et environnementaux ; la pression sur les ressources naturelles augmente.

### **Manque d'implication et d'équité**

Les institutions ont des fonctions de distribution ; elles déterminent comment les bénéfices et les responsabilités en matière de ressources doivent être répartis. Il arrive ainsi que des acteurs puissants – fonctionnaires publics, investisseurs en quête de profit, chefs locaux – soient tentés de les aménager en leur faveur. C'est dire que les institutions sont aussi conçues par les rapports de force et les enjeux politiques. La question de savoir quels objectifs et quels intérêts fondent un régime institutionnel est d'autant plus cruciale quand l'équité et la réduction de la pauvreté sont en jeu. Les institutions formelles actuelles sont généralement dictées depuis le haut ; elles ne tiennent pas compte des structures sociales et contextes spécifiques des systèmes institutionnels traditionnels et omettent d'impliquer dans une juste mesure des acteurs moins influents. Même s'il existe des réglementations et des droits formels relatifs à l'utilisation de ressources naturelles, ils ne sont pas crédibles aux yeux de la population locale et ignorent ces acteurs concernés ; par conséquent, ceux-ci ne se sentent pas liés par de tels engagements, ce qui risque de provoquer des conflits.

### **Le cadre pour un développement durable**

Un consensus grandissant se dessine : la grande majorité des institutions actuelles n'est plus apte à promouvoir l'utilisation équitable et la GRN durable, tout spécialement lorsqu'il s'agit de préserver les multiples fonctions des services écosystémiques et de réduire la pauvreté. Des négociations impliquant tous les groupes d'acteurs doivent être entreprises afin d'orienter la conception des institutions vers un développement durable, et ainsi vers la gestion durable des ressources naturelles. Encore faut-il savoir que les institutions se fondent sur des processus sociaux ; les changer, c'est intervenir tant au niveau de leur conception et de leur fonctionnement, qu'à celui du comportement humain et de l'éducation.

Cette édition d'*InfoResources Focus* tente de clarifier les défis à relever lors de la conception d'institutions dans le domaine de la GRN et présente les éléments clés pour la mise en œuvre de processus de changement institutionnel.

## Remodeler des institutions : une tâche complexe

Les institutions de gestion durable des ressources naturelles doivent être adaptées aux caractéristiques et dynamiques des interactions humaines et écosystémiques, et viser des objectifs socioculturels et économiques. C'est dire à quel point la tâche est exigeante pour tous les groupes de personnes et d'acteurs concernés !

**Incertitudes inhérentes aux interactions « homme – nature » :** Il n'est guère possible de comprendre de manière exhaustive les interactions entre les activités humaines et le fonctionnement complexe des écosystèmes. Un certain flou demeure invariablement concernant les causes des problèmes écologiques et les répercussions de stratégies de gestion sur la résilience des écosystèmes. Les réactions des écosystèmes peuvent être abruptes, provoquant une dégradation rapide et potentiellement irréversible.

**Multifonctionnalité des écosystèmes :** Les écosystèmes fournissent une multitude de services et remplissent de nombreuses fonctions. Axer les règles et les normes sur un service écosystémique spécifique, par ex. la création de richesse, c'est négliger les liens entre les multiples fonctions, ce qui induit à long terme la dégradation des écosystèmes.

**Gestion inter-échelle des ressources naturelles :** La GRN est une tâche qui intervient à plusieurs échelles – temporelle, spatiale et juridictionnelle – et à plusieurs niveaux organisationnels (local, régional et global). Le changement climatique, par exemple, a des répercussions locales même s'il s'agit d'un phénomène mondial. La gestion des eaux transfrontalières illustre bien ce caractère inter-échelle : la disponibilité en eau varie selon le modèle des précipitations (échelle temporelle) ; elle affecte les communautés locales vivant en amont et en aval des courants (échelle spatiale) ; ces derniers passent des frontières informelles et administratives communautaires, régionales, voire nationales, mettant les services administratifs compétents au défi de gérer les ressources et de coopérer à cet effet (échelle juridictionnelle).

**Différences de structures et de valeurs sociales :** Un changement institutionnel équivaut à un changement social : des normes, valeurs et principes éthiques inhérents sont modifiés ; des compétences et des rapports de force redistribués. Il est indispensable de bien comprendre les us et coutumes, les valeurs et les structures sociales des groupes d'acteurs concernés, ainsi que la dynamique historique pour évaluer correctement les effets possibles d'un changement et les orienter vers un développement durable.

**Problèmes liés à la mise en œuvre et au respect des institutions.** La mise en œuvre des institutions dépend non seulement de la conception des institutions elles-mêmes, mais encore de multiples autres facteurs. Même s'il existe des institutions adéquates intégrant structures formelles et informelles, leur mise en œuvre peut être entravée par le manque de compétences, de connaissances, de moyens financiers et d'engagement politique. Très souvent, combler le vide laissé par des institutions traditionnelles est une affaire coûteuse qui requiert beaucoup de ressources – excédant les capacités humaines et financières des pays en développement.

Pour plus d'information sur les défis liés à la conception d'institutions, voir :

**The Problem of Fit between Ecosystems and Institutions**

[www.ecologyandsociety.org/vol12/iss1/art30](http://www.ecologyandsociety.org/vol12/iss1/art30)

**Scale and Cross-Scale Dynamics: Governance and Information in a Multilevel World**

[www.ecologyandsociety.org/vol11/iss2/art8/](http://www.ecologyandsociety.org/vol11/iss2/art8/)

*Kafue Flats Fisheries en Zambie : le Département zambien de la pêche n'a plus les moyens financiers nécessaires pour contrôler la pêche et l'industrie du poisson. En effet, suite à la privatisation du ministère compétent, le budget pour la protection de la nature a été réduit. Les salaires ne sont pas payés régulièrement et il semblerait que les contrôleurs soient corrompus. La population locale directement concernée souhaite rétablir les anciennes règles ou en établir de nouvelles, mais les non-locaux prétendent que les lois en vigueur leur donnent des droits d'accès. Toujours est-il que l'État brille par son absence lorsqu'il s'agit de faire appliquer ces lois.*

**"We are Zambians – don't tell us how to fish!"**

[www.springerlink.com/content/11411um38q05035r/](http://www.springerlink.com/content/11411um38q05035r/)

?p=dc87cc0f769642bb83550d7baf59a79c&

## Respecter des principes directeurs

Les changements institutionnels peuvent relever d'une décision politique ou résulter de pratiques sociales. Ils s'inscrivent dans des visions du monde spécifiques et des systèmes sociaux. Au vu de la complexité de tels processus et des incertitudes qui y sont liées, les acteurs concernés doivent être conscients du fait qu'il n'existe pas de régime institutionnel parfait. Il a toutefois été démontré que les institutions fondées sur certains principes directeurs sont les plus aptes à maîtriser des problèmes complexes.

*Autres études de cas sur l'application du principe de précaution dans le domaine de la conservation de la biodiversité :*

**Biodiversité et le principe de précaution**

**Lignes directrices pour l'application du principe de précaution à la conservation de la biodiversité et à la gestion des ressources naturelles**  
[www.pprinciple.net/PP%20Guidelines\\_francais.pdf](http://www.pprinciple.net/PP%20Guidelines_francais.pdf)

*Dans une interview, l'ancien Secrétaire permanent décrit la nouvelle politique de l'eau du Kenya.*

**Water sector reform in Kenya**  
[www.inforesources.ch/pdf/maalim\\_interview.pdf](http://www.inforesources.ch/pdf/maalim_interview.pdf)

*Fonctionnement des associations d'utilisateurs d'eau :*

**New institutions for managing scarce water resources**  
*Pour obtenir une copie de ce document, s'adresser à susanne.wymann@cde.unibe.ch*

### Principe de précaution : affronter l'incertitude

*Avant la mise en vigueur de la loi relative au National Integrated Protected Areas System, les terres boisées de Peñablanca (Philippines) étaient dégradées par l'abattage, l'industrie minière, la pâture et l'agriculture sur brûlis. Les moyens d'existence de la population locale étaient sérieusement menacés. La loi susmentionnée a réussi à limiter l'usage des ressources naturelles en définissant des zones intégralement protégées, ainsi que des zones partiellement protégées avec des permissions spéciales d'exploitation pour les communautés locales. Même si aucun programme, aucune politique de protection, ni aucune loi ne renvoie explicitement au principe de précaution, celui-ci est appliqué implicitement : des règles ont été établies en l'absence de données scientifiques complètes et probantes.*

Des incertitudes et des lacunes du savoir « scientifique » ont été et sont encore fréquemment invoquées comme prétextes à ne pas prendre des mesures. Pour mitiger ce risque, un principe éthique, le principe de précaution, a été défini. Selon ce principe, des mesures visant à prévenir ou diminuer des dommages à l'environnement seront prises dès que ces dommages sont scientifiquement plausibles – mais incertains. Le choix de ces mesures doit être le résultat d'un processus participatif. Le principe de précaution est donc un « instrument » politique important pour anticiper, prévenir et mitiger les menaces écologiques.

### Des institutions imbriquées : accordées à l'échelle et au niveau

*La réforme du secteur de l'eau au Kenya a conduit à la mise en place d'un cadre institutionnel autonome. La nouvelle loi sur l'eau de 2002 définit une politique et des réglementations globales, mais sépare les domaines « gestion de la ressource eau », « prestation de services » et décentralise la prise de décision au niveau le plus adéquat. Des structures institutionnelles ont été développées à trois niveaux : associations d'utilisateurs au niveau local, comités consultatifs pour la gestion des bassins versants au niveau régional, et autorités de gestion des ressources en eau au niveau national.*

Comment la gestion des ressources au niveau des communautés peut-elle s'imbriquer dans des structures institutionnelles plus vastes sans perdre son ancrage local? Et comment les États et les gouvernements nationaux peuvent-ils intégrer harmonieusement et fructueusement le niveau local des utilisateurs de la ressource eau?

Réponse : en « nichant » les structures institutionnelles dans un système polycentrique (*nested institutions*). À chaque niveau, du plus petit au plus grand, des entités gèrent les écosystèmes complexes sur la base des informations dont elles disposent, en phase avec leur contexte socioculturel et écologique respectif. À l'échelle la plus petite, les règles et réglementations sont appliquées de manière adaptative ; les communautés et les autorités locales obtiennent un rapide feedback sur leurs stratégies et mesures et peuvent ainsi corriger le tir. Plusieurs de ces entités forment des systèmes adaptatifs parallèles qui sont imbriqués dans des entités plus grandes. Pour reprendre l'exemple du Kenya : les associations locales d'utilisateurs constituent le système adaptatif à l'échelon le plus bas qui est relié à l'échelon supérieur des comités consultatifs en charge des bassins versants, etc. Ainsi, dans une certaine mesure, la réforme institutionnelle du secteur de l'eau au Kenya peut servir d'exemple à la concrétisation du concept des institutions imbriquées. La prise de décisions et la mise en œuvre sont dévolues au niveau et à l'échelle les plus appropriés. Le niveau et l'échelle appropriés pour la gouvernance sont ceux qui disposent des informations les plus pertinentes, qui réagissent rapidement et efficacement et qui sont capables de s'imbriquer aussi bien aux niveaux et échelles inférieurs que supérieurs. Le concept des institutions imbriquées présuppose toutefois une décentralisation effective. Aujourd'hui, pratiquement tous les pays en développement entreprennent des processus de décentralisation et au moins 60 pays sont en train de décentraliser certains aspects de la GRN. Mais la décentralisation est incomplète, tant que le transfert de pouvoir et les réformes ne concordent pas avec les nouvelles tâches assignées au niveau local.

## Intégration sociale : impliquer les groupes d'acteurs

*Des groupes de population relogés en bordure du Waza National Park au nord du Cameroun n'ont pas hésité à utiliser illégalement les ressources de la réserve. Afin de mitiger le conflit qui se dessinait, les responsables d'un projet ont lancé un processus visant à impliquer dans la gestion les différents groupes de personnes concernés. Après plusieurs mois de négociation, un comité consultatif de gestion a été institué avec des représentants des autorités provinciales et nationales, cinq femmes et cinq hommes des communautés installées à la périphérie du parc, deux représentants des nomades et deux représentants de la jeunesse.*

Les acteurs qui gèrent les ressources naturelles peuvent être puissants ou marginaux, pauvres ou riches, éduqués ou illettrés. Les marchés et les politiques, eux aussi créés et gérés par divers acteurs, délimitent le cadre de la GRN. Par conséquent, seules des institutions soucieuses d'informer et d'impliquer tous les acteurs sauront établir des règles crédibles et acceptées, fondées sur un partage approprié des responsabilités. Le développement des compétences et de l'autonomie politique peut être essentiel pour permettre à tous les groupes d'acteurs, notamment les plus faibles sur plan social et économique, de participer activement au développement de nouvelles institutions sociales.

*Dans son livre, E. Ostrom décrit comment les institutions « nichées » dans un système polycentrique facilitent la gestion de ressources communautaires.*

*Understanding Institutional Diversity*

*Democratic Decentralization of Natural Resources: Institutionalizing Popular Participation*

[http://pdf.wri.org/ddnr\\_full\\_revised.pdf](http://pdf.wri.org/ddnr_full_revised.pdf)

*Cette étude de cas est présentée dans une publication sur la co-gestion :*

*Sharing Power*

[http://cms.iucn.org/about/union/commissions/ceesp/ceesp\\_publications/sharing\\_power.cfm#sp\\_contents](http://cms.iucn.org/about/union/commissions/ceesp/ceesp_publications/sharing_power.cfm#sp_contents)

## Vers de nouvelles institutions

*Le cas de la Bolivie constitue l'une des trois études menées en Amérique latine sur les processus de développement institutionnel en matière de GRN.*

**Normatividad local en la gestión de los recursos naturales: Casos de estudio en Ecuador, Perú y Bolivia**  
[www.bosquesandinos.info/biblioteca/ECOBONA\\_0172.pdf](http://www.bosquesandinos.info/biblioteca/ECOBONA_0172.pdf)

*Les paysans de Villa Serrano, en Bolivie, ont pris conscience de la dégradation des ressources naturelles de leurs communautés au point que des mesures s'imposaient. Dans un processus participatif, 46 communautés ont élaboré leurs propres règles locales pour la gestion des ressources naturelles. Ce processus s'est fait par étapes : identification des problèmes, reprise de règles et pratiques traditionnelles et développement de nouvelles. Dans un deuxième temps, les règles locales ont été entérinées au niveau municipal et intégrées dans le règlement officiel du département municipal des forêts.*

Vu les défis posés, il paraît logique que les meilleures institutions de GRN soient celles qui sont taillées sur mesure pour un contexte donné. Elles seront plus aptes à gérer la dégradation des ressources naturelles, à anticiper ou à prévenir des conflits sociaux, ainsi qu'à identifier les obstacles et les potentiels en matière d'amélioration des moyens d'existence. Cela dit, il n'existe pas de recette universelle pour la conception d'une institution. La mise sur pied d'une institution est un processus global, qui doit prendre en compte aussi bien la complexité des écosystèmes que les réalités, les spécificités et les valeurs des différents groupes d'utilisateurs et d'acteurs.

*Vue d'ensemble des concepts, théories et méthodes de la gestion adaptative :*

**Adaptive Management of Natural Resources**  
[www.fs.fed.us/pnw/pubs/pnw\\_gtr654.pdf](http://www.fs.fed.us/pnw/pubs/pnw_gtr654.pdf)

### Apprendre à améliorer et à adapter les institutions

Nombre de décisions relatives à une réforme institutionnelle doivent être prises sur la base d'informations incomplètes en raison des interactions complexes entre humains et écosystèmes. De ce fait, il n'est souvent pas possible de prévoir correctement les résultats d'une réforme – la gestion des ressources naturelles demeure jusqu'à un certain point expérimentale. Si les acteurs locaux et non-locaux admettent d'emblée cette réalité, ils pourront percevoir les résultats d'un changement institutionnel comme l'aboutissement d'une expérimentation ciblée. À partir de là, ils pourront apprendre comment améliorer le « design » de l'institution et l'ajuster à leur contexte spécifique. Les processus de changement orientés vers une GRN durable doivent être adaptatifs ; ils requièrent une évaluation soignée de la situation, un contrôle régulier et des mécanismes de feedback. Un dialogue impliquant des scientifiques, des utilisateurs de ressources et des autorités à différents niveaux permettra de construire un savoir probant sur les interactions entre les êtres humains et l'environnement, et de développer un capital social. De tels processus d'apprentissage sont primordiaux pour le développement d'institutions adaptatives.

*Article qui décrit l'importance des processus d'apprentissage social dans le domaine GRN, exemples de l'Inde, de Bolivie et du Mali à l'appui :*

**Moving from sustainable management to sustainable governance of natural resource**  
<http://dx.doi.org/10.1016/j.jrurstud.2006.02.006>

### Comprendre la situation actuelle

Le changement institutionnel commence d'habitude par la prise de conscience des communautés locales ou d'autres groupes d'acteurs que la gestion des ressources naturelles n'est pour l'heure pas durable et que des conflits se dessinent. Cette prise de conscience ne suffit toutefois pas encore à faire avancer le processus. Une analyse approfondie de la situation s'impose, impliquant tous les groupes d'acteurs aux niveaux local, régional et/ou national, ainsi que des experts scientifiques. Trois questions clés peuvent piloter cette analyse :

*Un manuel de la GTZ donne un concept global pour analyser la gouvernance et le cadre institutionnel en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles.*

**Natural Resources and Governance: Incentives for Sustainable Resource Use**  
[www.gtz.de/de/dokumente/en-governance-nat-resources.pdf](http://www.gtz.de/de/dokumente/en-governance-nat-resources.pdf)





**Quels sont les enjeux ?** Évaluer les biens et services des écosystèmes, les conséquences de leur surexploitation et l'étendue de leur dégradation est un premier pas vers l'identification du problème. Il est tout aussi important d'estimer le potentiel de régénération et de cerner les mesures susceptibles de réduire la dégradation. Le choix d'évaluer les biens et services écosystémiques plutôt que les ressources naturelles dans leur ensemble permet de mieux tenir compte de l'importance de ces biens et services pour les moyens d'existence de la population. Une telle évaluation va en outre permettre de cerner les éléments sur lesquels des informations pertinentes sont à disposition ou pas, de réléver les incertitudes et d'identifier les lacunes de connaissances quant aux réactions des écosystèmes méritant tout particulièrement d'être comblées.

**Qui est impliqué ?** Identifier les acteurs locaux et les intervenants extérieurs – leurs spécificités sociales, historiques, économiques et culturelles, ainsi que les rapports de force – aide à comprendre leurs intérêts respectifs. Cette analyse clarifiera dans quelle mesure ils sont disposés à collaborer dans la gestion durable des ressources naturelles. Hormis les utilisateurs directs, elle doit impliquer tous les autres acteurs, par ex. les autorités officielles et informelles à différents niveaux, les ONG et les responsables de projets en GRN.

**Quelles sont les règles du jeu ?** Il est primordial de comprendre les règles du jeu informelles et formelles, leur fonctionnement et leur intégration aux niveaux régional, national, voire même global. Une mise en perspective historique de la GRN (comment les ressources étaient-elles gérées autrefois?) permet de mieux comprendre la dynamique des institutions en place. Il peut être utile aussi de faire la distinction entre les différents types de règles : règles opérationnelles concernant les aspects techniques de la GRN ; règles relatives à la prise de décisions, établissant qui a le droit de définir, de modifier ou de révoquer les règles opérationnelles, et règles au niveau constitutionnel (législation). Finalement, il convient d'examiner si ces règles sont respectées ou non, si les acteurs les trouvent utiles et les acceptent.

L'évaluation donne un tableau complet de la situation et aide à comprendre quelles sont les incitations qui favorisent la GRN durable et lesquelles au contraire tendent à favoriser la surexploitation et la dégradation des ressources.

## Concevoir des institutions

Définir l'orientation du changement : au début de la phase conceptuelle, les acteurs locaux et les intervenants extérieurs ont la tâche difficile de négocier l'orientation du changement. Celle-ci peut être proposée soit par des autorités à différents niveaux, soit par la communauté locale directement concernée. Toutefois, lors de la définition des objectifs sociaux du changement institutionnel, il est essentiel que tous les groupes d'acteurs soient impliqués, tout spécialement les groupes moins puissants et marginalisés, et qu'un consensus soit atteint au sujet de l'orientation.

Questions permettant d'identifier les principales caractéristiques des acteurs :  
**Facteurs historiques :** quelle est l'origine des membres du groupe ? L'endroit était-il peuplé par des membres de différents groupes, clans ou familles ? À quelle époque ? Cela avait-il donné lieu à des conflits ? Comment ont-ils été résolus, le cas échéant ?  
**Facteurs sociaux :** quelles sont les ethnies, les langues, les structures familiales, les relations entre les sexes, les castes et autres divisions sociales ?  
**Facteurs économiques :** quelles sont les stratégies en matière de moyens d'existence et comment les richesses sont-elles réparties ?  
**Facteurs culturels :** quels sont les principes moraux/éthiques et les croyances religieuses de la population ?

**Natural Resources and Governance**  
[www.gtz.de/de/dokumente/en-governance-nat-resources.pdf](http://www.gtz.de/de/dokumente/en-governance-nat-resources.pdf)

**How institutions elude design: river basin management and sustainable livelihoods**  
[www.brad.ac.uk/acad/des/research/papers/ResearchPaper12CleaverFranks.pdf](http://www.brad.ac.uk/acad/des/research/papers/ResearchPaper12CleaverFranks.pdf)

**Questions-clés pour l'élaboration d'une institution** (E. Ostrom, version abrégée) :

- Comment définir au mieux qui est autorisé à utiliser quelles ressources à quels endroits ?
- Comment clarifier les bénéfices et les coûts relatifs à l'entretien du système ?
- Comment améliorer la participation des groupes de personnes concernés dans les processus de décision ?
- Qui assure le contrôle et le suivi du système ; existe-t-il des incitations appropriées ?
- Quelles sont les sanctions prévues ?
- Quels sont les mécanismes prévus pour résoudre les conflits en rapport avec la GRN ?
- Quels sont les efforts entrepris pour mettre en place des mécanismes de pilotage efficaces et acceptés par tous ?
- Comment créer un ensemble intégré de structures institutionnelles, qui soit dynamique et adaptatif dans la durée ?

**Understanding Institutional Diversity**

Pour plus d'information sur les approches de co-gestion, voir :

**Sharing power**

[http://cms.iucn.org/about/union/commissions/ceesp/ceesp\\_publications/sharing\\_power.cfm#sp\\_contents](http://cms.iucn.org/about/union/commissions/ceesp/ceesp_publications/sharing_power.cfm#sp_contents)

**Poser les bonnes questions** : différentes théories ont été développées sur la manière de concevoir correctement des structures institutionnelles en respectant certains principes. Or l'expérience pratique et la recherche récente ont montré que ces approches ne rendaient pas justice à la complexité de la tâche (caractère dynamique, différents niveaux et échelles, dimensions multiples, dépendance du contexte, etc.). Plutôt que d'appliquer des principes conceptuels, par ex. ceux qui ont été considérés comme cruciaux pour la gestion de ressources communautaires, on posera des questions aptes à guider la réflexion et la prise de décision dans un processus participatif. Il s'est avéré utile de partir d'institutions existantes : changer des structures institutionnelles en place et les adapter à une nouvelle donne est plus facile à accepter.

**Donner les bonnes incitations** : des mesures incitatives permettant de modifier le comportement des utilisateurs de ressources de manière à atteindre certains objectifs sociaux sont un élément crucial pour la conception d'une institution. Quelles sont les incitations actuelles ? En manque-t-il ? En a-t-on supprimées ? Le comportement de quels groupes faudrait-il changer avec des incitations nouvelles ou modifiées ? Des questions de cet ordre aident à concevoir des mesures incitatives appropriées dans le domaine de la GRN en fonction des objectifs visés : mesures orientées vers le marché, mesures à caractère régulateur, mesures encourageant la coopération, mesures visant l'amélioration et le partage de l'information, etc.

Les institutions qui cultivent la co-gestion se sont révélées les plus aptes à relever les défis inter-échelle de la GRN. La co-gestion se fonde sur les trois principes décrits dans le chapitre « Approche » et est adaptative. Cette approche décentralisée des processus de prise de décision implique les groupes d'utilisateurs et les autorités en tant que partenaires. Les différents partenaires ont des rôles et des responsabilités clairement délimités – une « division du travail » qui favorise la collaboration, à condition que tous soient suffisamment au clair sur les gains et les coûts de cette technique de gestion. De tels mécanismes de coopération motivent les gens à changer de comportement en matière d'utilisation des ressources.

## Assurer le suivi

Un système probant de monitoring des résultats d'un changement institutionnel est une condition indispensable pour les institutions adaptatives. Probat dans le sens où il se fonde sur des données scientifiques et le savoir indigène, qu'il est en phase avec les événements environnementaux et les décisions, et qu'il est avantageux en termes de coût. Des données factuelles ne sont pas seules importantes ; des informations au sujet d'incertitudes peuvent être tout aussi utiles pour les processus de décision en matière environnementale. Le monitoring ne doit pas être une activité ponctuelle, mais être formalisé de manière à garantir un apprentissage social durable.

## Le rôle de la coopération au développement

*La préservation d'écosystèmes forestiers multifonctionnels est un objectif prépondérant du gouvernement vietnamien. Les décideurs adhèrent à l'idée que cet objectif ne peut être atteint que par une gestion décentralisée des forêts, impliquant tous les groupes d'acteurs, notamment les communautés locales. La loi civile de 2005 concrétise le concept de la propriété communautaire. Mandatée par le gouvernement du Vietnam et la Direction suisse du développement et de la coopération, une ONG suisse a soutenu la réforme du secteur forestier par un travail de consultation et de formation. Les autorités provinciales et des districts se sont familiarisés avec le concept de la gestion forestière communautaire. Dans des zones pilotes, des plans de gestion forestière quinquennaux ont été mis au point. Les processus sont entrés dans la phase de mise en œuvre ; les résultats et expériences correspondantes sont réinvestis dans le dialogue politique national.*

Pour plus d'information sur cette étude de cas, voir :

**Safeguarding Multifunctional Forest Ecosystems in Viet Nam**  
[www.bioone.org/archive/0276-4741/27/3/pdf/i0276-4741-27-3-196.pdf](http://www.bioone.org/archive/0276-4741/27/3/pdf/i0276-4741-27-3-196.pdf)

La conception d'institutions de GRN telle que décrite dans les chapitres précédents est un processus social de longue haleine, qui lie différents niveaux et échelles, se fonde sur les meilleures connaissances disponibles – savoir indigène traditionnel, données empiriques et scientifiques – et qui exige des compétences pointues de la part de tous les groupes d'acteurs. La coopération au développement fera travail utile en concentrant son action sur la promotion de ces connaissances et compétences, dans l'optique de promouvoir le développement d'institutions adaptatives et durables. La liste suivante, non exhaustive, suggère plusieurs points d'entrée possibles :

- promouvoir la capacité de la société civile et des autorités à différents niveaux de mener des négociations efficaces ;
- créer des plates-formes pour stimuler le dialogue entre société civile, milieux scientifiques et administrations, afin de soutenir les processus d'apprentissage à travers les niveaux et échelles ;
- réinvestir les expériences issues de projets locaux dans le dialogue politique aux niveaux régional, national et international ;
- soutenir la recherche et l'éducation ainsi que les initiatives visant à renforcer les connaissances et compétences, afin de réduire les incertitudes par rapport à la GRN et de traiter les questions en faveur des pauvres ;
- développer des outils méthodologiques pour soutenir la conception d'institutions idoines.

Le changement institutionnel représente un processus à établir dans la durée et qui exige un engagement des agences de coopération au développement à long terme. Il en va aussi et surtout d'instaurer un climat de confiance et d'assurer la redevabilité.

## Lectures recommandées

La liste ci-dessous donne une sélection ciblée de publications et de sites Internet traitant du thème « Remodeler les institutions pour la gestion des ressources naturelles ». Pour en faciliter la lecture, nous les avons classés sous les quatre rubriques **Contexte général**, **Politique**, **Instruments**, **Études de cas**. Les documents sont donnés par ordre alphabétique de leur titre ; ils sont pour la plupart disponibles en ligne (état : 5 novembre 2008)

**George H. Stankey, Roger N. Clark et Bernard T. Bormann. 2005**

**Contexte général** **Adaptive Management of Natural Resources: Theory, Concepts, and Management Institutions**  
**Portland. 73 p. [www.fs.fed.us/pnw/pubs/pnw\\_gtr654.pdf](http://www.fs.fed.us/pnw/pubs/pnw_gtr654.pdf)**

La gestion adaptative est considérée comme la méthode la plus appropriée pour gérer les incertitudes et les risques liés à la GRN. Conçue pour être utilisée dans des contextes biophysiques et sociopolitiques complexes, elle accorde une importance cruciale à la combinaison de différents types de savoir et à l'apprentissage par l'expérience. Partant d'une critique de nombreuses publications sur la thématique, les auteurs analysent le concept de la gestion adaptative, dressent un bilan des discussions et présentent les différentes étapes de sa mise en œuvre.

**Rosie Cooney et Barney Dickson (eds). 2005**

**Études de cas** **Biodiversity and the Precautionary Principle:**  
**Instruments** **Risk and Uncertainty in Conservation and Sustainable Use**  
**Earthscan. 314 p. [www.earthscan.co.uk/default.aspx?tabid=926](http://www.earthscan.co.uk/default.aspx?tabid=926)**

La certitude absolue concernant un risque environnemental n'est pas indispensable pour prendre des mesures de prévention – telle est l'idée qui fonde le principe de précaution. Concrétiser ce principe signifie, entre autre, pondérer les intérêts en présence, clarifier les rôles et les droits des différents groupes d'acteurs, faire participer au maximum toutes les parties et garantir la transparence. Cet ouvrage livre une analyse circonstanciée du principe de précaution dans le domaine de l'environnement, en se concentrant sur son usage pratique, sur les questions d'équité, les moyens d'existence et les aspects scientifiques et politiques. Il présente des expériences nationales, ainsi que des directives pour une application efficace du principe de précaution.

**Jesse C. Ribot. 2002**

**Contexte général** **Democratic Decentralization of Natural Resources: Institutionalizing Popular Participation**  
**Politique** **World Resource Institute (WRI). 30 p. [http://pdf.wri.org/ddnr\\_full\\_revised.pdf](http://pdf.wri.org/ddnr_full_revised.pdf)**

Passer de l'approche participative à une approche décentralisée dans le domaine GRN promet une plus grande durabilité. Mais pour que ce passage se fasse bien, il faut d'une part des décideurs locaux tenus de rendre des comptes à la population et ayant des pouvoirs garantis, et d'autre part des mesures d'accompagnement idoines (normes environnementales, éducation civique, etc.). Selon le rapport du WRI, les résultats actuels en la matière sont plutôt décevants, mis-à-part quelques effets positifs. L'auteur note même un retour en arrière, c.-à-d. une re-centralisation. Il émet des recommandations clés et souligne la nécessité d'accorder plus de temps au processus.

**Oran Young. 2007**

**Contexte général** **Designing Environmental Governance Systems: The Diagnostic Method**  
**Instruments** **IHDP Update 2007(1):9–11. [www.ihdp.unu.edu/file/IHDP+Updates/IHDP\\_Update\\_2007\\_1?menu=60](http://www.ihdp.unu.edu/file/IHDP+Updates/IHDP_Update_2007_1?menu=60)**

Même si de nombreux autres facteurs menacent le développement durable, le facteur « structure et organisation institutionnelles » demeure primordial pour maîtriser les défis actuels. C'est pourquoi différents principes ont été élaborés pour la réforme des institutions. L'auteur conteste toutefois que ces principes aient un effet positif ; à son avis, ils ne sont pas assez flexibles pour pouvoir s'appliquer à différents contextes et réalités. Il préconise la méthode du diagnostic qui vise à créer des institutions « sur mesure » en partant de l'analyse des problèmes, des acteurs, des pratiques et des politiques pour chaque contexte spécifique.

**Nienke Beintema et al. 2008**

**Contexte général** **Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement (IAASTD)**  
**Résumé général à l'intention des décideurs. 41 p. [www.agassessment.org/docs/Global\\_SDM\\_050508\\_French.pdf](http://www.agassessment.org/docs/Global_SDM_050508_French.pdf)**

IAASTD a été convoquée pour traiter des défis et options du développement agricole durable, notamment en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La présente synthèse souligne explicitement l'import-



tance de structures institutionnelles novatrices, par ex. des réseaux régionaux et des partenariats public-privé, dans le but de garantir l'accès de tous les acteurs aux ressources, au crédit et aux marchés. Encore faut-il un engagement politique et des moyens appropriés pour financer les coûts de telles institutions.

**Frances Cleaver et Tom Franks. 2005**

Études de cas

### How institutions elude design: river basin management and sustainable livelihoods

*BCID Research Paper No 12. Bradford. 21 p.*

[www.brad.ac.uk/acad/bcid/research/papers/ResearchPaper12CleaverFranks.pdf](http://www.brad.ac.uk/acad/bcid/research/papers/ResearchPaper12CleaverFranks.pdf)

Selon E. Ostrom (voir Ostrom 2005) et d'autres spécialistes, il est possible de créer des institutions robustes et durables pour la gestion de ressources communautaires en respectant certains principes et règles basiques.

Cette étude examine ces principes en s'appuyant sur une étude de cas portant sur la gestion d'un bassin versant tanzanien, complétée par une compilation de la littérature ad hoc. Les auteurs arrivent à la conclusion que la conception des institutions est bien plus complexe que présumé et que les règles proposées par E. Ostrom tendent à trop simplifier la dynamique des processus sociaux.

**Direction suisse du développement et de la coopération. 2007**

Politique

### La gouvernance comme thème transversal : guide d'orientation pour sa mise en œuvre

Instruments

*Berne. 32 p. [www.deza.admin.ch/ressources/ressource\\_fr\\_156840.pdf](http://www.deza.admin.ch/ressources/ressource_fr_156840.pdf)*

En quoi la gouvernance est-elle une tâche transversale ? En ce qu'elle intègre tous les secteurs et toutes les activités des agences de coopération au développement dans le but de promouvoir la durabilité et l'efficacité du soutien sectoriel. Le changement des rapports de force entre acteurs qui se produit lors de ce processus requiert une attention particulière. La stratégie de la DDC en matière de gouvernance transversale se fonde sur les principes de la participation, de la redevabilité, de la transparence, de la non-discrimination et de l'efficacité.

**Millennium Ecosystem Assessment. 2005**

Contexte général

### Les écosystèmes et le bien-être humain : synthèse

*Washington DC: Island Press. 137 p. [www.millenniumassessment.org/fr/Synthesis.aspx](http://www.millenniumassessment.org/fr/Synthesis.aspx)*

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire souligne la nécessité d'un changement institutionnel dans le domaine de la gestion des écosystèmes. On y explique que les institutions actuelles, au moment de leur conception, n'ont pas tenu compte des deux défis majeurs qu'elles doivent relever aujourd'hui, à savoir le besoin d'une plus grande coopération intersectorielle et la nécessité de coordonner les approches à diverses échelles.

**The Precautionary Principle Project. 2005**

Instruments

### Lignes directrices pour l'application du principe de précaution à la conservation de la biodiversité et à la gestion des ressources naturelles

*Cambridge. 7 p. [www.pprinciple.net/PP%20Guidelines\\_francais.pdf](http://www.pprinciple.net/PP%20Guidelines_francais.pdf)*

Le principe de précaution veut empêcher que le manque de certitude scientifique ne soit invoqué pour justifier l'absence de mesures qui permettraient, pourtant, de prévenir ou de minimiser des risques environnementaux. Vu son caractère général, il est difficile de le mettre en pratique, même s'il est intégré dans des conventions et des lois nationales. Les présentes lignes directrices sont une des rares publications qui donne une aide concrète aux concepteurs politiques, aux législateurs et aux praticiens du développement. De manière succincte, elles spécifient les quatre phases et les douze étapes requises pour traduire ce principe en des dispositions politiques et de gestion adéquates.

**Stephan Rist, Mani Chidambaranathan, Cesar Escobar, Urs Wiesmann et Anne Zimmermann. 2007**

Études de cas

### Moving from sustainable management to sustainable governance of natural resources

*The role of social learning processes in rural India, Bolivia and Mali. In: Journal of Rural Studies 23(1):23-37*

<http://dx.doi.org/10.1016/j.jrurstud.2006.02.006>

Le concept de la gouvernance durable des ressources naturelles va un pas plus loin que celui de la gestion durable dans le sens où il tient compte des interactions entre acteurs scientifiques et non scientifiques, leurs valeurs et normes respectives. L'inclusion de cette dimension, moyennant des processus d'apprentissage sociaux, améliore la durabilité. Outre une description de cette approche, les auteurs commentent trois cas où la gouvernance durable a été mise en œuvre. Les résultats sont prometteurs dans tous les cas ; le plus grand investissement en temps et en argent nécessaire compte parmi les principaux obstacles.

Contexte général

**Anke Fischer, Lorenz Petersen et Walter Huppert. 2004**

**Natural Resources and Governance: Incentives for Sustainable Resource Use: Manual**

*Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GTZ. Eschborn. 64 p.*

[www.gtz.de/de/dokumente/en-governance-nat-resources.pdf](http://www.gtz.de/de/dokumente/en-governance-nat-resources.pdf)

Ce manuel donne des outils pour identifier les problèmes de gouvernance de GRN dans la coopération au développement. Il présente un cadre conceptuel applicable aux contextes les plus divers, définissant le bon usage de mesures incitatives en tant qu'élément essentiel d'une bonne gouvernance, ainsi que plusieurs études de cas tirées de l'expérience de la GTZ et une liste d'ouvrages recommandés sur la thématique.

Contexte général

**Graham R. Marshall. 2008**

**Nesting, subsidiarity, and community-based environmental governance beyond the local level**

*International Journal of the Commons 2(1):75-97. [www.thecommonsjournal.org/index.php/ijc/article/viewFile/50/19](http://www.thecommonsjournal.org/index.php/ijc/article/viewFile/50/19)*

La tendance actuelle est à l'élargissement de l'approche GRN basée sur la communauté locale à l'échelle régionale, voire nationale. Quelle est la meilleure manière d'y parvenir ?

L'auteur donne un cadre théorique, en replaçant les termes « nesting » (nichage), « subsidiarité » et « gouvernance basée sur la communauté » dans le contexte pertinent. Il résume les principaux défis et difficultés liés à la mise en œuvre et propose des moyens pour en venir à bout, études de cas d'Australie à l'appui. Il mentionne particulièrement les capacités requises pour chaque groupe d'acteurs et le temps nécessaire pour développer ces capacités.

Études de cas

**Boniface P. Kiteme et Urs Wiesmann. 2008**

**New institutions for managing scarce water resources**

*Article non publié ; pour plus d'informations, s'adresser à [susanne.wymann@cde.unibe.ch](mailto:susanne.wymann@cde.unibe.ch)*

Les ressources en eau dans la région du Mont Kenya sont en diminution pour plusieurs raisons. Une nouvelle politique tente d'infléchir cette tendance en dissociant « gestion de l'eau » et « prestation de services », et en reliant le niveau local au niveau national par la création d'associations d'utilisateurs et d'autres institutions intégrées. Les auteurs examinent l'efficacité de cette nouvelle politique en s'appuyant sur le projet d'aménagement intégré des ressources en eau du bassin de l'Ewaso Ngiro. Se concentrant sur l'organisation institutionnelle, ils mettent en lumière des résultats positifs et des enseignements pouvant être tirés de ce projet.

Études de cas

**Marylaure Crettaz. 2006.**

**Normatividad local en la gestión de los recursos naturales:**

**Casos de estudio en: Ecuador, Perú y Bolivia**

*Intercooperation Andes. La Paz, Bolivia. 66p. [www.bosquesandinos.info/biblioteca/ECOBONA\\_0172.pdf](http://www.bosquesandinos.info/biblioteca/ECOBONA_0172.pdf)*

Dans les Andes, la gestion des ressources naturelles procède de pratiques et de valeurs séculaires et est réglée moyennant des normes établies par les communautés locales. Dans le sillage du processus de décentralisation, ces normes doivent être mises en concordance avec d'autres niveaux de prise de décisions et intégrées dans les stratégies politiques nationales. Comment obtenir cette concordance ? L'auteur analyse trois cas en Bolivie, en Equateur et au Pérou ; se fondant sur leurs caractéristiques communes, elle identifie les facteurs clés et les pratiques les plus prometteuses des points de vue environnemental, social, politique et juridique.

Études de cas

**Marc Galvin et Tobias Haller (eds). 2008**

**People, Protected Areas and Global Change: Participatory Conservation in Latin America, Africa, Asia and Europe**

*Perspectives of the Swiss National Centre of Competence in Research (NCCR) North-South. Vol. 3.*

*Geographica Helvetica. University of Bern. 560 p.*

[www.nccr-north-south.unibe.ch/publications/Infosystem/On-line%20Dokumente/Upload/](http://www.nccr-north-south.unibe.ch/publications/Infosystem/On-line%20Dokumente/Upload/)

[Galvin\\_Haller\\_NCCR\\_People\\_Protected\\_Areas\\_2008.pdf](http://www.nccr-north-south.unibe.ch/publications/Infosystem/On-line%20Dokumente/Upload/Galvin_Haller_NCCR_People_Protected_Areas_2008.pdf)

La participation a été prônée en tant qu'approche prometteuse pour la gestion de la plupart des zones protégées dans le monde, modifiant en profondeur les institutions de la région. Mais les résultats sont restés bien en-deçà des attentes : gains économiques médiocres, autonomisation politique insuffisante des populations locales et coûts élevés des succès environnementaux. Les auteurs décrivent et comparent 13 exemples dans le monde en se focalisant sur le développement de l'approche participative sous l'angle du changement institutionnel. En conclusion, ils identifient l'établissement de critères institutionnels communs comme un facteur clé de réussite.

## Études de cas

**Nguyen Ngoc Thang, Patrick Rossier, Hans Schaltenbrand et Patrick Sieber. 2008**  
**Safeguarding Multifunctional Forest Ecosystems in Viet Nam:  
 Introducing Village-level Community Forest Management (CFM)**  
*Mountain Research and Development* 28(2):196–201.

[www.bioone.org/archive/0276-4741/27/3/pdf/i0276-4741-27-3-196.pdf](http://www.bioone.org/archive/0276-4741/27/3/pdf/i0276-4741-27-3-196.pdf)

Dans le sillage des changements politiques et socio-économiques qu'a connu le Vietnam dans les années 1990, la nouvelle loi sur les terres et celle sur la protection des forêts et le développement ont permis d'améliorer la participation des communautés locales dans la gestion des forêts. Cette intégration du niveau local dans la politique nationale a été renforcée par la suite au travers d'autres lois et conventions.

L'article décrit la contribution de la coopération au développement dans ce processus : dans le cadre d'un projet de l'ONG suisse Helvetas, des acteurs clés de différents villages ont été formés au concept et à la mise en application de la gestion et du développement communautaires des ressources forestières. L'expérience récoltée en cours de projet contribue à générer des politiques durables efficaces, susceptibles à leur tour de soutenir des initiatives locales.

## Contexte général

**David W. Cash, W. Neil Adger, Fikret Berkes, Po Garden, Louis Lebel, Per Olsson, Lowell Pritchard et Oran Young. 2006**  
**Scale and Cross-Scale Dynamics: Governance and Information in a Multilevel World**  
*Ecology and Society* 11(2). [www.ecologyandsociety.org/vol11/iss2/art8/](http://www.ecologyandsociety.org/vol11/iss2/art8/)

Comprendre les interactions complexes entre et au sein des échelles et niveaux est un élément essentiel pour maîtriser avec succès les défis du changement environnemental. Après une définition des termes « niveau » et « échelle », la synthèse présente les facettes de cette complexité. Les auteurs mettent en garde contre trois erreurs lourdes de conséquences : ignorer les dynamiques, mettre en relation des échelles et/ou niveaux inappropriés et penser qu'une seule série de solutions suffit à résoudre les problèmes. Puis ils présentent et commentent plusieurs approches sociales et institutionnelles : l'interaction institutionnelle, la co-gestion moyennant un partage de pouvoir et de responsabilité entre les gouvernements et les communautés locales, et les organisations visant à faciliter la co-production de savoir entre différents niveaux et échelles.

## Instruments

## Contexte général

**Grazia Borrini-Feyerabend, Michel Pimbert, M. Taghi Farvar, Ashish Kothari et Yves Renard. 2004**  
**Sharing Power:**

**Learning-by-doing in Co-Management of Natural Resources Throughout the World**  
*Genesta, Tehran. IIED and IUCN/ CEESP/ CMWG.*

[http://cms.iucn.org/about/union/commissions/ceesp/ceesp\\_publications/sharing\\_power.cfm#sp\\_contents](http://cms.iucn.org/about/union/commissions/ceesp/ceesp_publications/sharing_power.cfm#sp_contents)

Au cours de l'histoire, la gestion des ressources naturelles a passé des mains de sociétés traditionnelles à des systèmes de pouvoir centralisés, spoliant les communautés locales de leur autonomie et occasionnant plus de mal que de bien aux ressources naturelles. La co-gestion est alors apparue comme un moyen de combiner expertise traditionnelle et expertise moderne dans un partenariat équitable entre acteurs ayant différents besoins et valeurs. Cette publication donne une vue d'ensemble des concepts, des étapes et des principaux instruments dans la mise en œuvre de la co-gestion, étayée par de nombreux exemples aux cas du nord et aux sud.

## Contexte général

**Carl Folke, Lowell Pritchard, Fikret Berkes, Johan Colding et Uno Svedin. 2007**  
**The Problem of Fit between Ecosystems and Institutions: Ten Years Later**  
*Ecology and Society* 12(1):38. [www.ecologyandsociety.org/vol12/iss1/art30](http://www.ecologyandsociety.org/vol12/iss1/art30)

L'interaction entre systèmes écologiques et socio-économiques dépasse les échelles temporelles et spatiales et les niveaux institutionnels et organisationnels. Il est essentiel de comprendre ces dynamiques si l'on veut mettre sur pied des institutions durables. Afin de maîtriser la complexité du défi, les auteurs préconisent la « gestion adaptative », soit une approche caractérisée par l'utilisation d'institutions intégrées et de processus d'apprentissage flexibles. Ils recommandent en outre des options pour la recherche future.

## Études de cas

**Gimbage Mbeyale et Patrick Meroka. 2005**  
**Ujamaa Policy and Open Access in Pangani River Basin and Rufiji Floodplain, Tanzania**  
*et Tobias Haller. 2005*  
**Institutions for the Management of Common Pool Resources in African Floodplains:  
 The AFWeP Research Project**

*The Common Property Resource Digest*(74):21. [www.indiana.edu/~iascp/E-CPR/cpr74.pdf](http://www.indiana.edu/~iascp/E-CPR/cpr74.pdf)

Les plaines alluviales africaines sont riches en ressources naturelles. Elles ont été gérées pour l'essentiel sur un mode

communautaire, via différents systèmes institutionnels à caractère local et traditionnel. Des changements politiques avec pour corollaire des changements dans la gestion des ressources naturelles ont induit une forte pression sur les ressources et abouti à des conflits et une dégradation de la situation. Des études de cas, comme celle de la Tanzanie, décrivent les contextes institutionnels de la gestion des plaines alluviales dans diverses constellations.

**Elinor Ostrom. 2005**

Contexte général **Understanding Institutional Diversity**

*Princeton University Press. 376 p.*

*Le livre n'est pas disponibles en ligne, mais quelques chapitres peuvent être vus à l'adress :*

<http://books.google.com/books/princeton?hl=en&q=&vid=ISBN0691122385&btnG.x=7&btnG.y=13>

Les comportements humains sont aussi diversifiés que le sont les situations de la vie contemporaine et dépendent d'une multitude de facteurs (valeurs, contexte, etc.). Par conséquent, les institutions créées par l'homme et leur fonctionnement sont eux aussi marqués au sceau de la diversité. Fondé sur une recherche fouillée, le livre d'E. Ostrom présente l'Institutional Analysis and Development Framework, une méthode qui permet de comprendre les institutions de gestion des ressources communautaires. Des trois thématiques définies par le cadre – les règles, le monde biophysique et la structure communautaire – l'auteur se focalise sur les règles. Elle les analyse et les classe, et donne des conseils sur leur utilisation, qu'il s'agisse de créer des institutions ou d'améliorer des institutions existantes.

**Susanne Wymann von Dach. 2007**

Études de cas **Water sector reform in Kenya: First experiences are positive**

*Interview with M. Maalim, Permanent Secretary of the Kenyan Ministry of Water and Irrigation. InfoResources.*

[www.inforesources.ch/pdf/maalim\\_interview.pdf](http://www.inforesources.ch/pdf/maalim_interview.pdf)

Le processus de réforme du secteur de l'eau au Kenya a duré plusieurs années. La nouvelle loi sur l'eau de 2002 définit une politique et des réglementations globales, mais sépare la gestion des ressources en eau de la prestation de services et de la prise de décision décentralisée au niveau le plus adéquat. Dans cette interview, l'ancien Secrétaire permanent du Ministère kenyan de l'eau et de l'irrigation décrit le processus et les résultats.

**Tobias Haller et Sonja Merten. 2008**

Études de cas **«We are Zambians – don't tell us how to fish!»**

**Institutional Change, Power Relations and Conflicts in the Kafue Flats Fisheries in Zambia**

*Human Ecology, Vol. 36, No. 5. 699–715.*

[www.springerlink.com/content/11411um38q05035r/?p=dc87cc0f769642bb83550d7baf59a79c&](http://www.springerlink.com/content/11411um38q05035r/?p=dc87cc0f769642bb83550d7baf59a79c&)

Une étude de cas menée en Zambie montre l'évolution de la situation au fil du temps : le système de la propriété collective a été progressivement supplanté par des arrangements étatiques, ce qui a conduit à des situations ouvertes de conflits. Les auteurs accordent une attention particulière au contexte historique, aux relations de pouvoir et aux idéologies des différents groupes de personnes concernés en tant qu'éléments déterminants pour les résultats de changements institutionnels. Ils soulignent la contradiction entre la forte présence de l'État au niveau de la formulation de règles et de réglementations, et son absence au niveau de l'application de celles-ci.

*InfoResources Focus offre une vue d'ensemble des sujets pertinents et d'actualité et propose une orientation dans la pléthore d'informations. Il se consacre à un thème d'actualité dans les domaines de la forêt, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, cela dans le contexte de la coopération internationale. Chaque thème est discuté selon des perspectives différentes :*

- Politiques et stratégies
- Mise en œuvre et expériences pratiques.

*Dans la première partie, InfoResources Focus propose une introduction concise à chaque sujet, met les problèmes en exergue, confronte approches théoriques et opinions et rend compte des expériences existantes. La seconde partie présente une sélection choisie et annotée de documents pertinents, de livres, de CD ROM et de sites Internet. Ce choix va des travaux d'introduction aux ouvrages conceptuels, en passant par la présentation d'instruments, de méthodes et d'études de cas.*

*Les précédentes éditions de InfoResources Focus peuvent être commandées à l'adresse figurant en page 2, ou téléchargées de [www.inforesources.ch](http://www.inforesources.ch)*